

diction des armes chimiques. Afin de conserver l'élan vers la conclusion d'un accord sur les mesures propres à interdire le développement, la production et le stockage des armes chimiques, et à entraîner leur destruction, le Canada a coparrainé à l'Assemblée générale des Nations Unies une résolution invitant instamment les pays participants à poursuivre résolument cet objectif. En vue d'amplifier ses efforts dans ce domaine, le Canada a également coparrainé une résolution proposant la convocation, en 1980, d'une Conférence destinée à passer en revue l'utilisation des armes bactériologiques (biologiques).

Conseil de sécurité

Au cours de la deuxième année du Canada au Conseil de sécurité, les négociations en coulisse visant l'adoption de résolutions par consensus ont été productives, faisant naître un sentiment de coopération. La situation en Afrique australe a encore une fois dominé l'ordre du jour. Pour d'autres secteurs de conflits internationaux, par exemple le Moyen-Orient, les efforts de règlement se sont déroulés en grande partie à l'extérieur de l'ONU, quoiqu'une nouvelle force de maintien de la paix ait été déployée au Moyen-Orient, cette fois au Liban, tel qu'indiqué ci-dessous.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a publiquement déploré la fâcheuse habitude qu'a le Conseil de feindre d'ignorer certaines situations qui constituent des menaces à la paix et à la sécurité internationales; de plus, il a réitéré sa suggestion selon laquelle il serait possible d'accroître l'efficacité du Conseil en tenant occasionnellement des rencontres privées et informelles au niveau des ministres des Affaires étrangères. Les membres du Conseil n'étaient pas tous d'accord avec cette suggestion, mais plusieurs réunions ont quand même eu lieu en présence de ministres.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a aussi laissé entendre qu'étant donné l'augmentation du nombre des pays membres de l'ONU depuis le dernier élargissement du Conseil de sécurité (151 membres en 1978 contre 118 en 1965), il fallait réexaminer la question de la taille du Conseil de sécurité. A la fin de l'année, le Bangladesh, la Jamaïque, la Norvège, le Portugal et la Zambie ont été élus au Conseil pour un mandat de deux ans à compter du 1er janvier 1979; ces États remplacent le Canada, la République fédérale d'Allemagne, l'Inde, l'île Maurice et le Venezuela.

Maintien de la paix

A la suite de l'incursion israélienne au Sud-Liban, en mars 1978, le Conseil de sécurité a créé la FINUL afin de surveiller le retrait des forces israéliennes, de restaurer la paix et la sécurité internationales et d'aider le gouvernement du Liban à reprendre en main ce territoire. En septembre, le mandat de la FINUL a été prorogé au 19 janvier 1979. Le Canada a mis une unité de communicateurs à la disposition de la FINUL pour une période de six mois se terminant le 1er octobre 1978.